

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme ZRAK, Mme MAZAUD, M. QUEYREIX
M. FERARD, M. LEROY

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DE CUYPER

**OBJET : DELIBERATION N° 2024/073 – TARIF PRIVILEGIE GITES 2025-
LANCEMENT RESEAU D HEBERGEMENTS POUR STAGIAIRES ALTERNANTS ET
SAISONNIERS.**

Le PETR du Pays Monts et Barrages, en collaboration avec plusieurs partenaires, met en place un réseau d'hébergements à destination des stagiaires, apprentis et saisonniers du territoire.

Ce projet vise à faciliter le recrutement de ces publics par les entreprises locales en leur offrant des solutions d'hébergement adaptées à leurs besoins et à proximité de leurs lieux de travail.

Vu la délibération 2024-058 portant sur le tarif des gites en 2025 ;

Vu la phase de test depuis septembre 2024 proposant une vingtaine de logements par des propriétaires publics et privés volontaires pour intégrer ce réseau,

Considérant que cette phase d'expérimentation permettra d'ajuster le fonctionnement du dispositif avant un déploiement plus abouti en 2025,

- Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :
- de proposer un tarif mensuel de 350 euros pour la location du gite numéro 2 si disponible en moyenne et basse saison

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 12 décembre 2024.

La Maire,

Françoise RIVET.

